



Intervention d'Emmanuel Antoine - Minga dans le cadre du programme « CHIC » Séminaire de clôture du 23 novembre 2017

S'engager dans un programme européen ne va pas de soi. Pour des structures qui ont des moyens limités et peu de fonds propres comme notre association, l'inquiétude de se bureaucratiser et de creuser ainsi une distance entre les permanents et les adhérents, nous a fait hésiter.

S'engager sur le sujet du « design » a aussi suscité des inquiétudes face à la tentation de « l'arrogance de l'artiste » qui n'épargne pas le monde du design et réifie un « mur d'orgueil », (pour reprendre l'expression du manifeste du Bauhaus de Walter Gropius) entre les phases de conception et de mise en œuvre. Mais c'est justement la raison pour laquelle la notion d' "open design" nous a semblé féconde pour mieux saisir les mutations industrielles radicales que vont engendrer les technologies 3D et peser les risques de mise en place de nouvelles « enclosures ».

C'est donc bien d'abord sur une ambition politique que nous avons abordé ce programme Europe créative en sorte que ce chantier soit porté par l'association dans son ensemble. Il permettait de prolonger son engagement à promouvoir la convention Faro (Convention-cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société) face, là aussi, aux forces qui reconstruisent des murs, en détruisant des ponts.



Stari Most (« le vieux pont » en bosnien) de Mostar est un pont du XVI^e siècle qui relie les deux parties de cette ville de Bosnie-Herzégovine (Fédération de Bosnie-et-Herzégovine). Il permet de passer d'une rive à l'autre du fleuve Neretva détruit pendant la guerre de Bosnie-Herzégovine, en 1993 par l'armée Croate et reconstruit dans les années 2000 sous l'égide de l'UNESCO et de l'union européenne.

Minga est une association créée en 1999 à l'initiative d'importateurs-grossistes en produits alimentaires et artisanaux préoccupés par l'évolution marketing du « commerce équitable »; **les membres de Minga ayant comme ligne d'horizon l'article 23 de la déclaration universelle des droits de l'Homme :**

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

- Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

- Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

- Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Cette référence aux Droits de l'Homme avait pris, avec le temps, un peu la poussière.

En s'enfermant dans un débat sans fin sur le sujet de la normalisation du « commerce équitable », l'association se dépolitisait ; l'idéologie consumériste (de l'alter-consumérisme à la consommation responsable) conduisant à passer du registre militant (le terme est lui aussi un peu usé, mais nous l'assumons dans l'envie de bien faire notre travail) à celui d'expert, « professionnel de la profession » ou gestionnaire de marque, passant leur temps à parler de méthode et de valeurs en prenant soin d'occulter toutes contradictions.

Les crises, alimentaire puis financière de 2007 et 2008, ont remis les pendules à l'heure.

Nous avons pris la mesure de l'état de dépolitisation de notre association et de nos partenaires, incluant ceux qui s'affichaient militants tout en ayant bien du mal à examiner des contradictions.



Depuis, Minga assume être à la fois une organisation professionnelle et politique, portée par un projet d'émancipation de conquête démocratique à partir du monde du travail et des métiers.

La référence aux Droits de l'Homme n'est pas un totem. Elle fonde l'égalité entre tous les êtres humains, entre les femmes et les hommes, et elle prend aujourd'hui une intensité particulière face à la tentation de remise en cause des principes de l'État de droit par la mise en place d'un État sécuritaire. Elle représente un point d'appui pour croire en l'Europe en tant que projet politique et s'impliquer dans un programme comme celui de CHIC, malgré des politiques économiques communautaires qui attisent des mouvements xénophobes et réactionnaires et creusent les inégalités.

L'article 23 souligne que la rétribution du travail (et la protection sociale) est corrélée à la liberté syndicale. Je vous invite au passage à relire un texte de Félix Guattari datant de 1992 en libre accès dans *Le Monde diplomatique* où il écrit : « *il serait tout à fait illusoire de s'en remettre aux impératifs formels de la défense des « droits de l'homme » ou du « droit des peuples ».* Les droits ne sont pas garantis par une autorité divine ; ils reposent sur la vitalité des institutions et des formations de pouvoir qui en soutiennent l'existence. » (<https://www.monde-diplomatique.fr/1992/10/GUATTARI/44749>)

Dans un contexte qui oppose le civil et le social, et voudrait faire tourner l'histoire à l'envers en nous faisant revenir à la loi le Chapelier (tous « entrepreneurs de soi-même » !), cet article 23 est plus que jamais un point d'appui vis-à-vis de toutes les forces réactionnaires qui commencent, comme toujours, par remettre en cause les libertés syndicales.

Revenir au monde du travail, défendre l'idée que l'on peut se réaliser aussi dans son travail, c'est aller à contre courant d'idéologies y compris progressistes qui poussent à croire que l'issue se trouverait dans le monde des loisirs et du temps « libre » et que le monde du travail ne serait qu'un univers d'exploitation et d'aliénation, productiviste.

Le développement du numérique pousse aussi dans ce sens, en laissant entendre que c'est à partir de la société des loisirs que l'on peut changer le monde, que l'on peut s'affranchir de toute contrainte de production, de saisons, de climats et que l'emploi serait conduit à disparaître (ou à être rendu invisible, tant il s'opère loin des lieux de consommation).



C'est pour Minga le droit (et pas seulement le droit à consommer) qui permet de renforcer (ou de restreindre) des libertés, ce qui est aussi une affaire de rapport de force, pas seulement une affaire de « modèle » à dupliquer ou de pratiques exemplaires à empiler avec l'idée que le marché s'autorégulera par la volonté d'entrepreneurs bienveillants et de consommateurs conscientisés. Pour cela, **il faut des acteurs autonomes, suffisamment libres pour penser leur mode de développement économique** sans se conformer à des jeux d'acteurs ou se restreindre à penser "petit" par manque d'accès au capital, mais aussi par manque d'ambition de partager un objet social. Et il faut aussi des élus politiques qui soient ambitieux et ne se laissent pas gouverner par leurs administrations, aussi bien au plan local qu'au plan européen.

L'accès au capital

Si il y a bien un sujet « hautement » politique, en économie, c'est bien celui-ci !

Que cela soit en phase de création ou de développement, des adhérents de Minga sont confrontés à une situation qui conduit à un surinvestissement professionnel pour compenser les moyens financiers qui font défaut et où il faudrait s'accommoder à l'idée de « *parcours du combattant* » ou que « *si on ne met pas tout son patrimoine en jeu c'est que l'on ne croit en son projet* »...

Certains se refusent à penser tout investissement dans l'espoir qu'un résultat suffisant leur permettra de ne dépendre de personne, confondant autonomie et isolement ; une réaction qui revient à entretenir le **mythe du self made man**, en oubliant un peu vite, par exemple, que sous le mythe des pionniers des garages de la Silicon valley, il y a l'armée américaine.

Cette question de l'accès au capital ne nous est pas propre.

Elle est largement partagée dans le monde de l'artisanat, du commerce et des PME et accentuée par une évolution financière de l'économie, sans compter que la nature des engagements que certains assument rend cette situation encore plus sensible pour notamment deux raisons : l'engagement dans des sociétés non lucratives de l'économie sociale (associations, coopératives) et le sujet des communs, comme celui des logiciels libres et des semences paysannes.

Pour la plupart des TPE, **la relation à la finance est une relation subie, imposée par les besoins en trésorerie**, accentuée par la nature des engagements. Des engagements assumés dans la relation aux fournisseurs (respect de leur travail), dans la manière d'être solidaire des difficultés de leurs clients (jusqu'à un certain point..), dans la capacité à ne pas être confronté à des ruptures d'approvisionnement, dans les montants immobilisés pour financer un stock, l'accès à un fond de commerce ou à du foncier.



Des engagements assumés aussi dans le fait de **considérer et d'intégrer le travail comme un investissement**. A défaut de capital, c'est souvent le facteur travail et une solidarité familiale qui compensent, au prix d'un engagement professionnel intense, d'une vie privée réduite, et d'une réduction de ce type d'engagement à une démarche héroïque, élitiste et donc, au final, contre-productive.

Le paradoxe, c'est que par rapport à des intentions entrepreneuriales initiales, le capital, n'est plus un facteur de production, mais un patrimoine utilisé pour se sécuriser socialement (encore faut-il pouvoir le revendre, quand les héritiers n'ont pas forcément envie d'exercer le métier de leurs parents ou qu'il n'y a pas de repreneur).

Il y a aussi tout un environnement qui laisse entendre **qu'il n'y a pas de responsabilités collectives, qu'une entreprise, c'est un entrepreneur**. Combien d'entrepreneurs doivent ainsi se confronter à la question de la caution personnelle pour examiner un prêt, alors qu'ils assument un mandat social d'une entreprise ?

Il y a enfin l'environnement financier (inclu la finance solidaire) qui refuse bien souvent de considérer le travail comme un investissement productif, sauf pour des startups où le produit, c'est l'entreprise elle-même. Concrètement, cela se traduit par des financiers qui ont du mal à accepter des prévisionnels intégrant une insuffisance brute d'exploitation, ce qui interdit, d'entrée, toute ambition de développement, conduit à raisonner petit pour arriver à un équilibre d'exploitation et à ne pas considérer le travail comme un investissement. En somme, cela revient à demander à un maraîcher de récolter ce qu'il a semé la veille.

De la reconnaissance du travail à sa rétribution

Je ne reviendrai pas sur le sujet des logiciels libres, il a été abordé par l'un de nos membres, Baptiste Simon, de Libre informatique et du Synpell. Mais je vais m'arrêter sur celui des artisans semenciers.

Minga mène depuis juin 2017 l'opération « Graines d'un Paris d'avenir » pour promouvoir ce métier en région parisienne et le travail de CHIC nous a permis non seulement de nouer une collaboration avec l'Openfab de Bruxelles, partenaire du projet CHIC, pour la réalisation d'un présentoir à graines (aussi reproductible que son contenu !), mais d'ouvrir un dialogue sur **les questionnements communs aux producteurs de logiciels, de machines-outils et de semences libres**.



Les semences de « variétés-populations » sont des semences issues de variétés librement reproductibles par l'utilisateur (amateur), mais interdites à la vente auprès des maraîchers (professionnel). Sélectionner ce type de semences est aujourd'hui un métier, celui d'artisan semencier, qui n'est ni valorisé ni même reconnu :

- par les industriels de la semence qui privatisent le vivant,
- par une législation qui protège leurs intérêts,
- par tous ceux qui ont la nostalgie d'une agriculture où les agriculteurs sélectionnaient eux-mêmes leurs semences. Ce qui est malheureusement de moins en moins le cas en Europe.

Parce qu'il ne se fonde pas sur les droits de propriétés intellectuelles (brevet, certificat d'obtention végétal), le travail de recherche variétale en plein champ assumé par les artisans semenciers n'est pas reconnu et **ne peut pas être financé parce qu'il n'y a pas d'actifs immatériels** qui permettent la mobilisation de capitaux sur un titre de propriété. Or c'est précisément ce travail qui a permis aux consommateurs de redécouvrir les tomates cœur de bœuf, ananas, noire de Crimée, les panais, les choux de Milan de Pontoise, le piment Boule de Turquie... etc.

Face au défi climatique et alimentaire, la question de la semence est un enjeu très sérieux concernant la préservation et le renouvellement de la biodiversité. Pour autant défendre un enjeu aussi fondamental, d'intérêt général, en occultant ses intérêts propres, notamment de dégager un revenu décent de ce travail, est en soi un sérieux problème.

Par conséquent, une question reste : comment financer le travail de sélection variétale d'artisans semenciers qui refusent de « privatiser » le vivant ? Comme pour les éditeurs de logiciels libres, la stratégie est triple en terme de « modèle économique » :

- Refuser de se résigner à la précarité et comprendre, à partir de sa propre situation, les raisons objectives qui y conduisent. Cela revient à s'écarter des prêt-à-penser idéologiques qui nous placent en permanence dans un statut de perpétuelle victime.
- Se structurer en terme syndical, pour défendre un prix rémunérateur du travail auprès des autres acteurs des filières alimentaires, mais aussi auprès de l'État et des universités,
- Développer des liens de coopérations avec d'autres métiers (chercheurs, cuisiniers, transformateurs, agents des espaces verts etc.) sur cette ambition de développement économique ainsi rehaussée, et partagée pour contribuer à un projet de société fondé sur des Communs (socialisation des moyens de production...).

C'est une stratégie de développement qui pose inévitablement un préalable : celui de rehausser le niveau d'ambition politique de ses mises en oeuvre, de ne pas se contenter d'être reconnu pour son activité (même si c'est humain !), mais d'oser se penser comme culturellement majoritaire, de ne pas fuir la responsabilité de penser la règle, plutôt que de chercher à y déroger auprès d'un « prince ».

Quand certains artisans semenciers négocient avec une grande surface (en l'occurrence, récemment, le groupe Carrefour), ils oublient un peu vite que **les titans mondiaux de l'économie numérique sont, au même moment, en train d'absorber ces géants de la GMS**. Au mois de juin, par exemple, la société Amazon a racheté la plus grande enseigne de distribution de produits bios Outre-Atlantique *Whole Foods Market*. et *Walmart* s'associe à Google pour éviter une OPA d'Amazon qui du coup lorgne actuellement sur le rachat de grande enseigne de la distribution comme le groupe *Carrefour*.

Aujourd'hui les mutations du capitalisme par le numérique sont une réalité qui fait que bon nombre de métiers sont exposés. La régulation tarifaire par le prix unique du livre (loi Lang), si elle a permis le maintien d'un tissu de librairies indépendantes en France, n'a nullement empêché la concentration du secteur de l'édition et de la diffusion, par les acteurs du numérique. La multinationale Amazon s'est fondée sur la distribution de livres par internet.



Militer pour une régulation des marchés, si cela est nécessaire, cela devient dérisoire si cela n'est pas porté également par un projet du développement des communs. Mais sans examiner le développement des communs dans un projet d'émancipation au sein du monde du travail et des métiers, alors leur développement peut aussi permettre de réduire les coûts de recherche et développement, assurant ainsi la plasticité du capitalisme.

Ce chantier a permis d'en prendre la mesure. Comme tout bon projet, il nous a changé. Il a permis de mesurer nos limites, nos fragilités, mais aussi de rehausser notre niveau d'ambition.



Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union

Une contribution réalisée pour le
séminaire final du programme CHIC
(Cultural Hybridation in Common)

